

BULLETIN D'INSCRIPTION DU VIDE-GRENIER DU 13/09/2020 A RETOURNER A :
A.S. GREZIEU LA VARENNE - FOOTBALL
Salle Eugène Catalon - 1 Route du Col de la Luère - 69290 GREZIEU-LA-VARENNE
Retour exigé avant le dimanche 6 septembre 2020

Nom, prénom : Profession :

Adresse complète :
.....
.....

Téléphone :

Email : (pour confirmation de votre inscription)

Pièce d'identité : Numéro :
 délivrée le
 par le Préfet de

Emplacement réservé : **mètres linéaires X 5,00 euros (le mètre) =euros**

(3 mètres minimum sans véhicule ou 5 mètres avec véhicule)

Avec véhicule sur le stand : oui ☐ non ☐ Si oui, se référer aux articles 3 & 5.

Je soussigné (e),, déclare être un particulier non inscrit au registre du commerce et demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 13 septembre 2020. Je déclare également vendre exclusivement des objets personnels et usagés et que je ne participe pas en tant qu'exposant à plus de deux manifestations de ce type par an.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

J'adresse ce bulletin rempli en entier avec photocopie d'une pièce d'identité, le paiement par chèque et le chèque de caution de 25 € à l'ordre de l'A.S.GREZIEU LA VARENNE - FOOTBALL, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Fait à, le Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DE VIDE GRENIER (A LIRE ET CONSERVER PAR L'EXPOSANT)

- Article 1 :** Ce vide grenier est ouvert aux particuliers et aux associations (loi de 1901), vendant des objets personnels et d'occasion. Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis. Les ventes de produits alimentaires, d'animaux vivants, d'armes en état de fonctionner, de copies de CD ou DVD, d'objets ou ouvrages à caractères racistes ou pornographiques et tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur, sont interdites.
- Article 2 :** Pour s'inscrire, l'exposant doit :
- remplir et signer le bulletin d'inscription (sa signature a valeur d'acceptation du règlement intérieur)
 - fournir une copie lisible d'une pièce d'identité
 - ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)
 - joindre un chèque de caution de 25 € qui sera restitué lors du départ (voir art. 7)
- Article 3 :** Le paiement de l'emplacement réservé doit être effectué à l'inscription. La profondeur des stands sera de 5 mètres maximum (en tenir compte si votre véhicule y stationne pour ne pas dépasser ces limites) et la longueur minimum de réservation est de : 3 mètres sans véhicule ou de 5 mètres avec un véhicule.
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible. En cas d'annulation de la part de l'organisateur, la réservation des emplacements sera remboursée.
- Aucune réservation d'emplacement ne pourra être pré-remboursée en raison de conditions climatiques.
- Aucun remboursement ne sera fait le jour même en cas de mévente ou de mauvais emplacement.
- Article 4 :** Les placements se feront de 6h00 à 7h30, les places seront réservées jusqu'à 7h30 pour toutes les personnes ayant renvoyé leur bulletin d'inscription dûment complété, ayant présenté à l'entrée leur pièce d'identité dont la copie a été fournie lors de l'inscription, dont le règlement de l'emplacement a été effectué et le chèque de caution donné.
- Passé ce délai de 7h30 la place ne sera plus accessible.
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne peuvent être contestés. Seul celui-ci est habilité à effectuer des modifications.
- Article 5 :** Pour des raisons de sécurité, entre 8h00 et 17h00 aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux de ventes. Les exposants ne pourront donc pas utiliser leur véhicule sur cette plage horaire et les départs anticipés ne seront pas autorisés sauf accord exceptionnel de l'organisateur.
- Attention : le véhicule des exposants n'est admis sur le stand que si la longueur de celui-ci ne dépasse pas l'emplacement loué.**
- Article 6 :** Le bulletin d'inscription devra parvenir à l'AS Grézieu la Varenne - Salle Eugène Catalon - 1 Route du Col de la Luère - 69290 Grézieu-la-Varenne au plus tard le dimanche 6 septembre 2020 et l'inscription ne sera validée que dans la mesure où le bulletin sera rempli correctement et accompagné des pièces demandées (photocopie carte d'identité ou passeport), du paiement par chèque et de la remise de la caution à l'ordre de l'A.S.GREZIEU LA VARENNE - FOOTBALL. Pour les exposants mineurs, l'inscription devra être obligatoirement réalisée au nom d'un des parents ou d'un adulte responsable avec photocopie de la carte d'identité ou passeport. Renseignements au 06 60 35 16 80
- Article 7 :** Toute personne physique qui tiendra un stand devra respecter la place qui lui aura été attribuée et en assurer une présence. A la fin de la manifestation, l'emplacement devra être obligatoirement nettoyé et libéré de tout objet par l'exposant. L'évacuation des déchets et des invendus devra donc se faire par l'exposant lui-même. Après constatation par l'organisateur de la propreté des lieux, le chèque de caution sera restitué ou encaissé dans le cas où l'organisateur doit procéder au nettoyage des lieux.
- Article 8 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou objets exposés ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manipulation, leur installation ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.
- Article 9 :** Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'évènement, sans avoir à exposer le motif et sans qu'il puisse réclamer d'indemnité ou de remboursement des frais d'inscription et de caution.
- Article 10 :** La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- Article 11 :** Après lecture des articles précédents, aucune dérogation ne sera admise.